



DECLARATION DES ELUS CGT LORS DE LA CAPA Hors classe PLP DU 7 JUIN 2017

Cette année, **seuls 112 PLP seront promus**, dont 87 issus du 11^{ème} échelon. Cela ne représente que **5,62 % des 1992 promouvables**, alors que potentiellement 139 collègues pourraient y prétendre pour atteindre le ratio statutaire de 7 %.

Pour mémoire le nombre de PLP promus en 2016 était de 119 (5,95 %), 129 en 2015 (6,33 %), 127 en 2014 (6,23 %), 130 en 2013 (6,98 %), 146 en 2012 (7,14 %), 147 en 2011 (7,07%), 152 en 2010 (7,16 %) et 155 en 2009 (7,02 %)...

Cette situation est le résultat de la répartition proposée par le ministère qui nous semble parfaitement injuste. Ainsi dans certaines académies, près de 9 % des promouvables, pourront bénéficier d'une promotion à la hors-classe cette année.

Ces variations de taux selon les académies se justifieraient, d'après les services ministériels, par le fait que les académies les mieux dotées compteraient en leur sein plus de PLP au 11^{ème}, 10^{ème}, voire 9^{ème} échelon que les académies les moins dotées.

Ce raisonnement pourrait se comprendre si nous avions la certitude que seuls les PLP les plus anciens seraient promus, selon un barème national privilégiant l'ancienneté, mais malheureusement, dans la quasi-totalité des académies, c'est principalement le mérite qui est bonifié en fonction des avis des chefs d'établissement et des membres des corps d'inspection.

De ce fait, ce seront souvent des collègues avec peu d'ancienneté qui bénéficieront du surplus de promotions.

En conséquence, et dans un souci d'égalité de traitement entre tous les personnels, nous demandons pour l'année en cours que chaque académie conserve au moins un taux de promotion de 7 %. Mais nous ne nous opposerons pas bien sûr à un taux de 9 % généralisé à toutes les académies qui porterait le nombre de promus dans notre académie à 119.

Trois collègues au 10^{ème} échelon, deux au 9^{ème} et même un au 8^{ème} échelon (intégré au rang 1) bénéficient d'un avis exceptionnel du recteur et, de ce fait, seront intégrés au contingent de promus ; **disposition avec laquelle nous sommes en total désaccord**. De ce fait certains collègues partiront à la retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension calculée en fonction de l'indice terminal de la hors classe. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre eux n'auront pas une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Les dispositions du passage à la hors-classe ne prennent absolument pas en compte le contexte social, le gel des salaires et l'allongement des carrières. Elle ne fait que creuser les écarts de carrière entre collègues, souvent de manière partielle.

Ne subsistait-il aucun personnel méritant parmi les collègues au 11^{ème} voire au 10^{ème} échelon, proches de la retraite ?

A l'examen plus attentif de ce passage 2016/2017, et comme les années précédentes, nous constatons que les avis défavorables sont particulièrement nombreux en Math-sciences et Lettres-Histoire : près d'1/3 des avis défavorables pour chacune de ces disciplines. Cette surreprésentation ne peut s'expliquer uniquement, à notre sens, par le nombre de PLP en Maths-sciences et Lettres-histoire.

Cette situation, par ailleurs récurrente en Maths-sciences, est pour nous inacceptable. La carrière de ces collègues est pénalisée en fonction des matières enseignées.

Nous craignons que ces constats chiffrés reflètent une inégalité de traitement, ce qui renforce notre opposition aux avis défavorables, qui, pour les collègues susceptibles d'entrer dans le contingent, ont un caractère rétroactif et les exclut, à vie, d'une éventuelle promotion à la hors classe.

Ce manque d'équité est encore plus inacceptable en ce qui concerne les collègues en arrêt maladie, qui se voient reporter d'année en année des avis défavorables.

En préalable, nous demandons, que tous les avis défavorables faisant référence directement ou indirectement à des absences dues à des arrêts maladie soient systématiquement transformés en avis favorables.

Nous rappelons également que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. La [note de service n°2016-192 du 15-12-2016](#), ainsi que les textes auxquels elle fait référence, rappellent cette exigence : « L'examen du parcours professionnel de chaque enseignant doit permettre d'apprécier, **sur la durée**, l'intensité de son investissement professionnel. Cette appréciation sera portée

par le recteur notamment avec l'aide des corps d'inspection et des chefs d'établissement. **L'évaluation du parcours professionnel doit être globale ».**

Or, nous constatons que si cette règle est respectée pour les promus sur contingent du recteur, dont on déroule le palmarès depuis leur entrée à l'éducation nationale, pour les autres enseignants, force est de constater que **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte, voir parfois la dernière.** Ceci va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe.

De plus, nous demandons expressément que **le critère de la gestion de classe**, utilisé aussi bien par les chefs d'établissement que par les inspecteurs, **ne soit plus un élément déclencheur d'un avis défavorable.** Au vu de la dégradation des conditions de travail dans les LP, pourtant dénoncées dans nos nombreux communiqués départementaux et académiques, mentionner des problèmes de gestion de classe pour motiver un avis défavorable est purement scandaleux. C'est faire porter la responsabilité de la dégradation du climat scolaire et de la montée des violences scolaires sur les seuls personnels enseignants. Nous rappelons que c'est la société qui est violente et que l'école, malheureusement, n'est pas un sanctuaire protégé de la violence sociale. Reprocher à un enseignant des difficultés dans la gestion de classe, laissant croire qu'il ne fait rien pour mettre ses élèves au travail, n'est pas acceptable.

De même, nous constatons que trop souvent un suivi SARH marque les collègues au sceau de l'infamie, les prive pour longtemps d'un avis favorable et donc d'un accès à la hors-classe.

Par ailleurs la plupart des collègues n'ont pas connaissance des avis qui ont été émis sur leur candidature à la hors-classe.

Nous demandons que les avis défavorables des chefs d'établissement non portés à la connaissance des intéressés soient transformés en avis favorables, le principe du contradictoire dans la procédure n'ayant pu s'exercer.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année, **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus.**

Par ailleurs, nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière.** Nous constatons que ce n'est pas la voie retenue par le PPCR qui, rappelons-le, n'a pas fait l'objet d'un accord auprès des organisations syndicales majoritaires.

Les élu-e-s paritaires PLP de la **CGT** Educ'action Versailles

D. CHAUDOYE, F. MOREAU, I. KERGOËT, F. BILLY, L. BEN DJABALLAH, T. VANNIER, B. DUPUIS.